PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté DCPPAT n° 2026-692 du 17/07
portant modification de la composition de la commission départementale de présence postale territoriale

Le Préfet de Maine-et-Loire

Vu le décret n°2007-448 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral DAPI n°2008-754, du 27 juin 2008, relatif à la création de la commission départementale de présence postale territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/SRL n° 2022-319 du 9 novembre 2022 portant composition de la commission départementale de présence postale territoriale ;

Considérant le courriel de l'AMF-49 du 3 juillet 2026 portant désignation des représentants de l'AMF-49 à la commission départementale de présence postale territoriale ;

Arrête

Article premier : la composition de la commission départementale de présence postale territoriale est modifiée comme suit :

Représentants de l'Amicale des maires de France de Maine-et-Loire, AMF49

Communes de moins de 2000 habitants
Titulaire
Madame Martine CHAUVIN, maire de Beaulieu-sur-Layon
Suppléant
Monsieur Jean PAGIS, maire de Chambellay

Communes de plus de 2000 habitants
Titulaire
Monsieur Mathieu ROUSSEL, maire de Brissac-Loire-Aubance
Suppléante
Madame Séverine CHEVE, maire de Tiercé

Communes avec des QPV
Titulaire
Monsieur Jackie GOULET-CLAISSE, maire de Saumur
Suppléante
Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, adjointe au maire d'Angers

Etablissements publics de coopération intercommunale
Titulaire
Monsieur Etienne GLEMOT, membre du bureau de la communauté de communes des Vallées-du-Haut-Anjou
Suppléant
Monsieur Jacques GODDE, vice-président de la communauté de communes Anjou-Bleu-Communauté

Article 2 : le reste sans changement.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture.

Angers, le 17/07/2026

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général de la préfecture

Raymond YEDDOU